

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 avril 2019

Objet

**Association
VRAC –
Subvention
2019.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE,
Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS,
M. LEY**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
Mme BONNAL à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme COLLIN – M. LERAUT à M. DROILLARD**

Absents :

M. BELLOC

M. Philippe VERBOIS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association VRAC.

VRAC est une association qui vise à lutter contre les inégalités en terme de consommation en rendant accessible des produits de qualité au plus grand nombre.

L'association VRAC s'intègre depuis 2018 à l'ensemble des partenaires œuvrant sur le Quartier Dravemont dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

VRAC accompagne les habitants des quartiers prioritaires à organiser des groupements d'achats bénévoles en ne faisant pas de marge sur les produits, en les achetant en grande quantité directement aux producteurs, en limitant les emballages superflus et grâce à l'implication de tous les groupements d'achat permettent de proposer de bons produits à des prix accessibles.

Tous ces produits font l'objet d'un conditionnement avec un sigle "V" et le passage du VRAC au détail se fait avec les habitants et avec un contenant.

En 2018, 7 points relais ont été identifiés sur Floirac : Epicerie Solidaire, M270, Maison des Initiatives, UNIRE (haut et bas Floirac), la Fabrique Citoyenne et la salle "L'Escale" (bilan ci-joint).

De par l'intérêt de cette association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000€.

Vu l'engagement de l'association VRAC dans le cadre du Contrat de Ville 2018 ;
Vu le bilan financier de l'Association pour 2018, et son budget prévisionnel 2019 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 28 mars 2019,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000 € à l'Association VRAC pour l'année 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 11 avril 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre	
Abstention :	